

INFO PRÉVOYANCE INCAPACITÉ DE TRAVAIL, INVALIDITÉ ET DÉCÈS



Chers collègues,

Vos élus CFTC ERAM ainsi que les autres organisations syndicales ont signé l'accord concernant la prévoyance au niveau de la branche des succursales de la chaussure.

Nous nous en félicitons car cet accord est très avantageux pour les salariés :
à partir du 1er octobre 2021, vous aurez droit à une meilleure indemnisation en cas de maladie, d'invalidité et de décès et tout cela avec une baisse de vos cotisations sur votre bulletin de salaire !

Vous recevrez prochainement de façon individuelle les différents changements qui seront mis en place suite à la signature de cet accord.

CFTC



Toujours à vos côtés !

SUIVEZ TOUTES NOS ACTUS SUR NOTRE SITE :



<https://www.cftc-eram.fr/>

